



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 octobre 2009  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Douzième session

Point 6 de l'ordre du jour

### Examen périodique universel

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme\*

**12/106**

### **Document final de l'Examen périodique universel: Nouvelle-Zélande**

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant dans le cadre* du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, et de la résolution 5/1 du Conseil du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel du 9 avril 2008,

*Ayant procédé* à l'examen de la Nouvelle-Zélande le 7 mai 2009, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

*Adopte* le document final de l'Examen périodique universel portant sur la Nouvelle-Zélande, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel de la Nouvelle-Zélande (A/HRC/12/8), les observations de la Nouvelle-Zélande sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que la Nouvelle-Zélande a pris volontairement et les réponses qu'elle a apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue au Groupe de travail (A/HRC/12/50, chap. VI, et A/HRC/12/8/Add.1, A/HRC/12/8/Add.1/Corr.1).

*16<sup>e</sup> séance  
24 septembre 2009*

[Décision adoptée sans vote.]

---

\* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa douzième session (A/HRC/12/50), chap. I.